

Requérant	Marianne Gaudreault-Charbonneau, architecte chez Agence Spatiale, mandatée par Isabelle Savary, directrice générale pour le CPE Couri-Courette
Propriétaire	Centre de la petite enfance Couri-Courette
<i>Centre de la petite enfance</i>	
Résumé	<p>Nouvelle construction d'un centre de la petite enfance (CPE) d'un (1) étage pouvant accueillir 98 enfants, d'une superficie de 835,8 m² (8 996,5 pi²) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une aire de stationnement en cour avant de 1 051 m²;- Une aire d'agrément en cour arrière de 661,3 m²;- Une plantation de 9 érables dont 4 en cour avant, 1 en cour latérale gauche et 4 en cour latérale droite;- Un aménagement paysager composé d'une sélection d'arbustes et de graminées (aire verte de 930,5 m²)
Demande	<p>Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal dont la marge latérale gauche serait de 5,93 m au lieu d'au moins 8 m, tel qu'exigé à l'article 4.33.3.2 du <i>Règlement de zonage No 480-85</i> pour la zone PX-3;</p>

DÉROGATION MINEURE

PROJET/DEMANDE

NORMES – *Règlement de zonage No 480-85*

Réduction de la marge latérale gauche

Une marge latérale gauche à 5,93 m au lieu d'au moins 8 m

Le tout tel qu'exigé à l'article 4.33.3.2 du *Règlement de zonage No 480-85*

4.33 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE DE CLASSE PX [...]

4.33.3.2 Marges latérales

La largeur minimale de toute marge latérale doit égalier :

- a) la hauteur du mur latéral, sans jamais être moindre que huit mètres (8 000 mm) pour les bâtiments de trois (3) étages ou moins;

[...]

**La hauteur du mur latéral gauche est de 2,845 m*

Photos du site
Google Street View - mai 2019

CR Gagnon



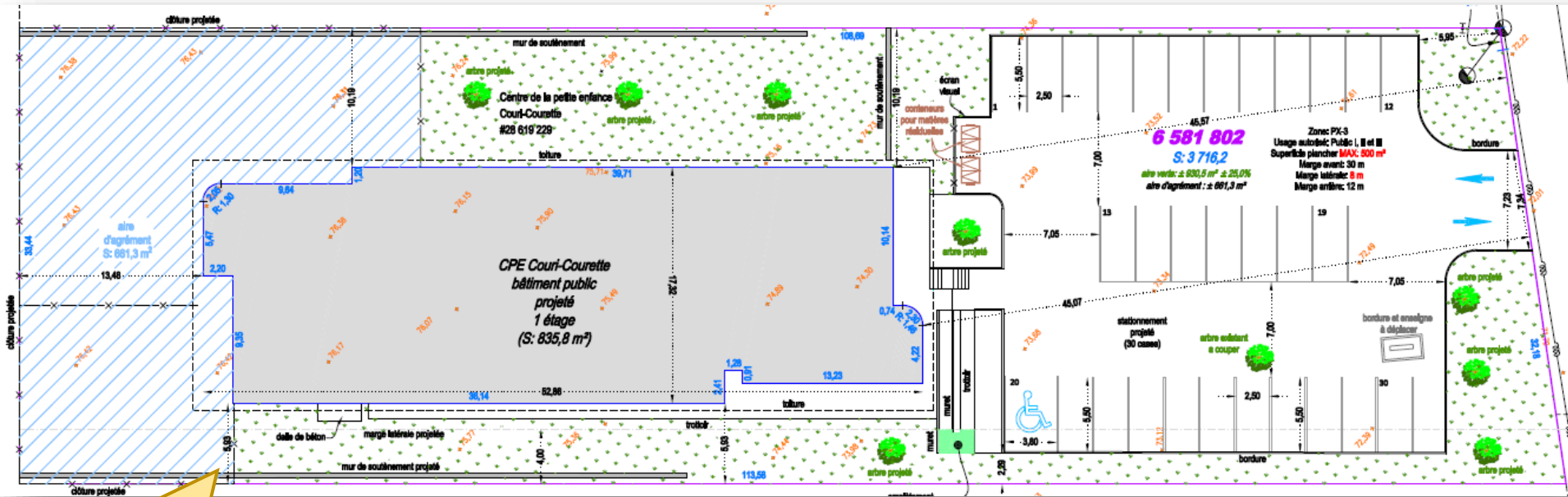
Villa des
Jeunes

Bâtiment projeté
CPE

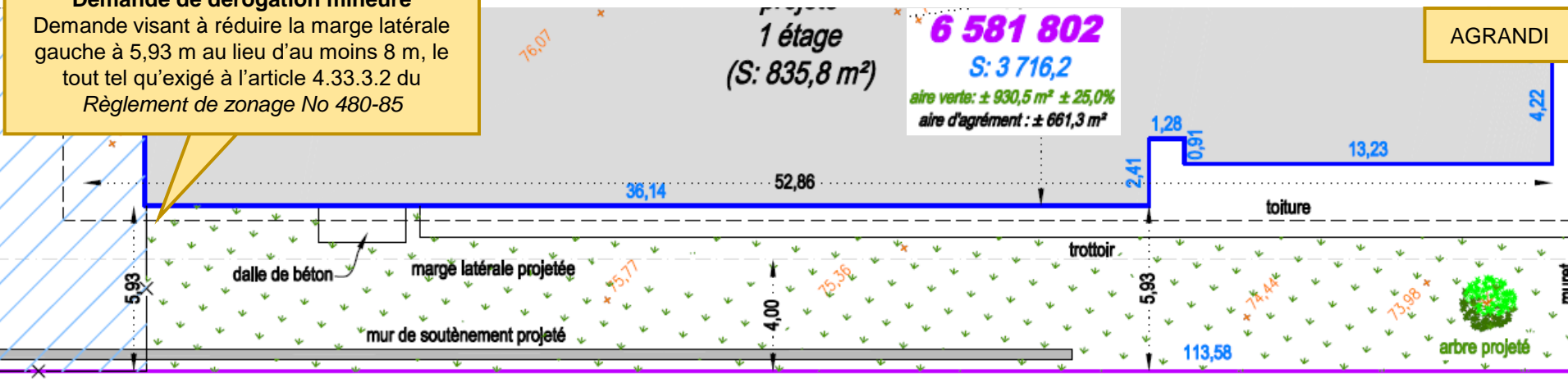
Bâtiment projeté
Espace-Vie TSA

4852, rue
Saint-Félix





Demande de dérogation mineure
 Demande visant à réduire la marge latérale gauche à 5,93 m au lieu d'au moins 8 m, le tout tel qu'exigé à l'article 4.33.3.2 du Règlement de zonage No 480-85



VRSB
 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

GUÉBEC
 418 688-2514
 L'AVIGNON
 418 688-2588
 PORTNEUF
 418 679-2888
 BELLÉRIE
 418 688-9191
 SHERBROOKE
 814 884-8234
 www.vrsb-arpenteur.com

Saint-Augustin-de-Desmaisons le 1^{er} août 2024

per *Renaud Hebert*
 RENAUD HEBERT
 arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

Signé numériquement par : Renaud Hebert
 Date : 2024.08.12 10:07:13 -05'00'
 date: per: A-G

AGRANDI



IMAGES À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

CPE COURI-COURETTE

NOUVELLE INSTALLATION

RUE SAINT-FÉLIX, SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMOURES

Vues 3D- Façade principale

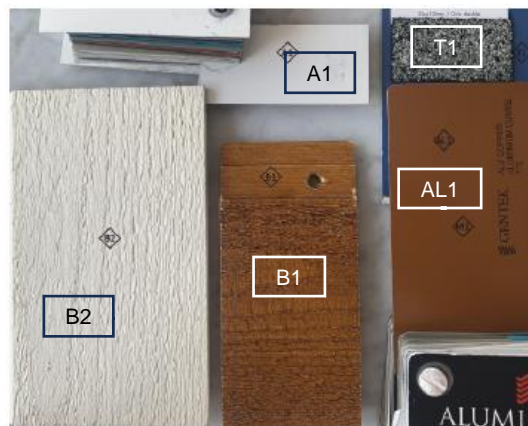


LISTE DES FINIS EXTÉRIEURES

CODE	DESCRIPTION	MODÈLE
A1	RÉFÉRENCE ACIER BLANC	COULEUR BLANC CAMBRIDGE NO. 56161
AL1	RÉFÉRENCE ALUMINIUM CUIVRE	ALUMINIUM CUIVRE 575 DE GENTEX
B1	REVÊTEMENT BOIS EMOUVETÉ	PROFILÉ CONTEMPORAIN, 6", FINI TEXTURÉ, COULEUR: AMBRE ALGONQUIN 052 DE MAIBEC
B2	REVÊTEMENT DE BOIS D'INGÉNIERIE	PROFILÉ PLANCHE ET COUVRE-JOINTS DE MAIBEC, COULEUR BLANC
T1	REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAU D'ASPHALTE	COLLECTION CAMBRIDGE, COULEUR "GRIS CLAIR" DE IKO, VOIR DEVIS

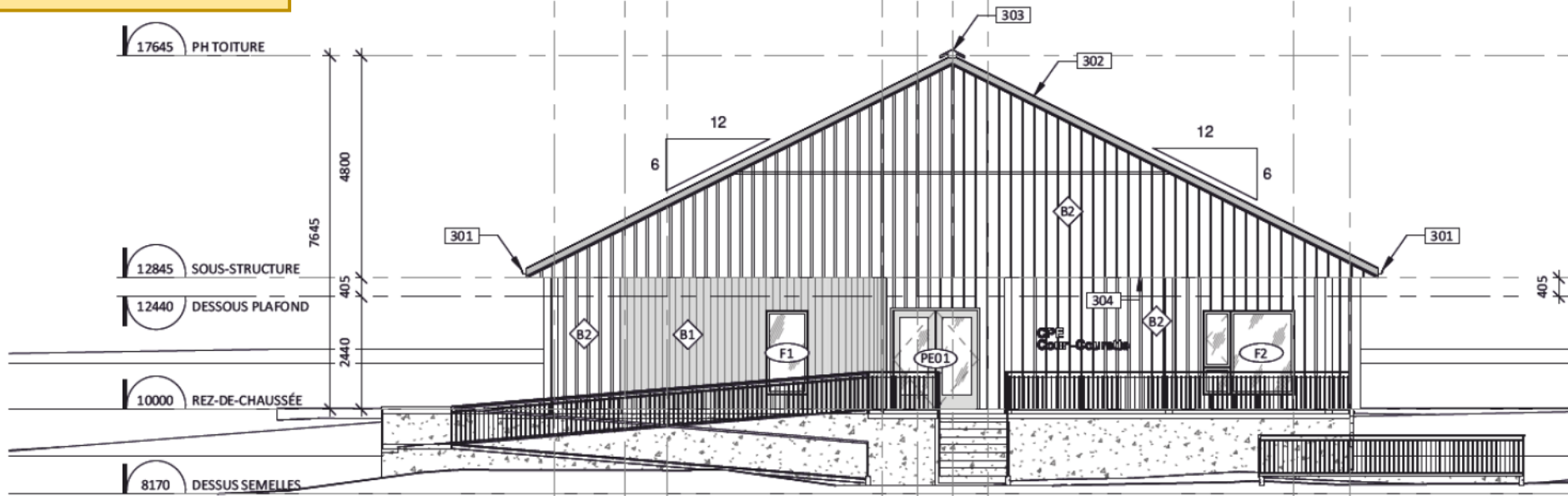


Blanc tel A2

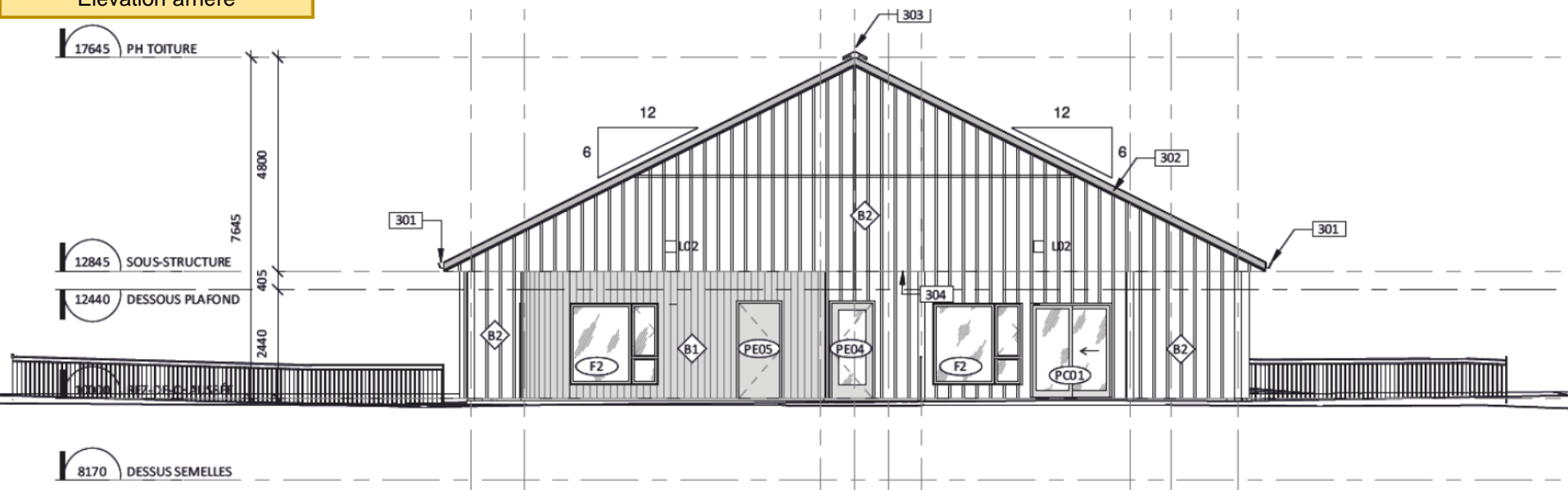


BORDEREAU DES MATÉRIaux

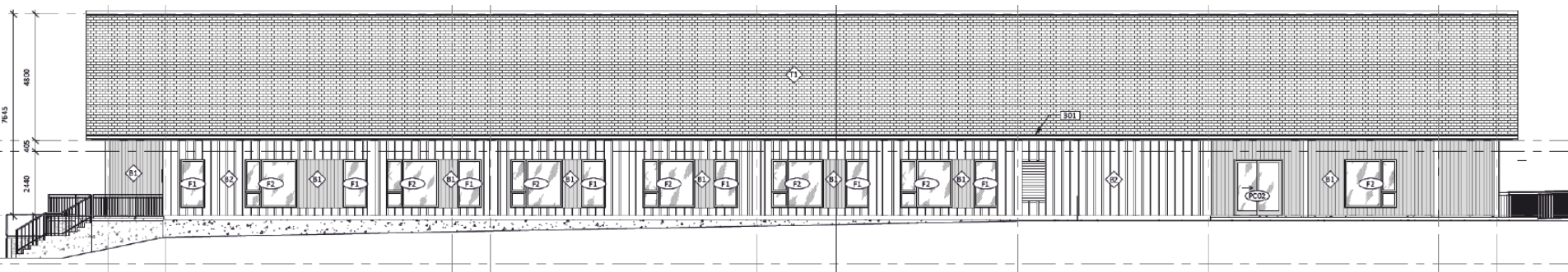
Élévation avant



Élévation arrière

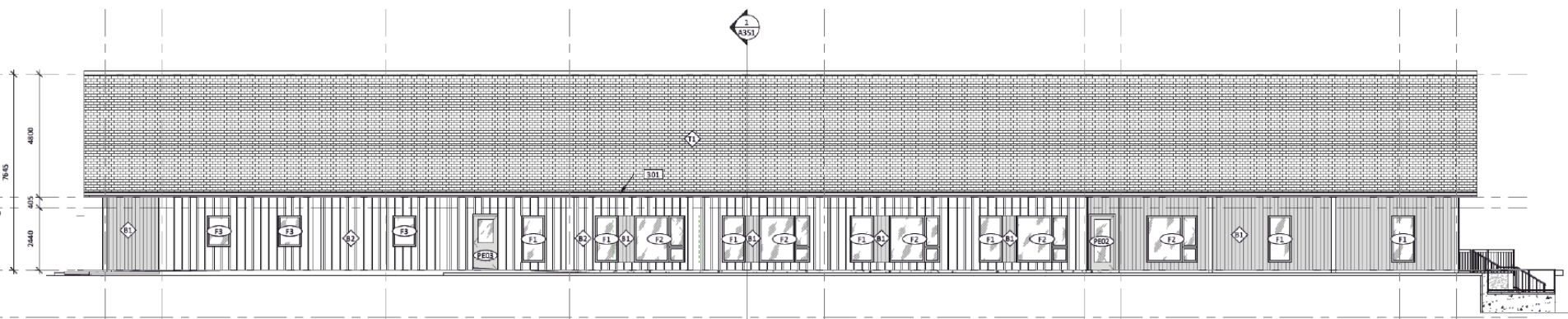


Élévation latérale droite



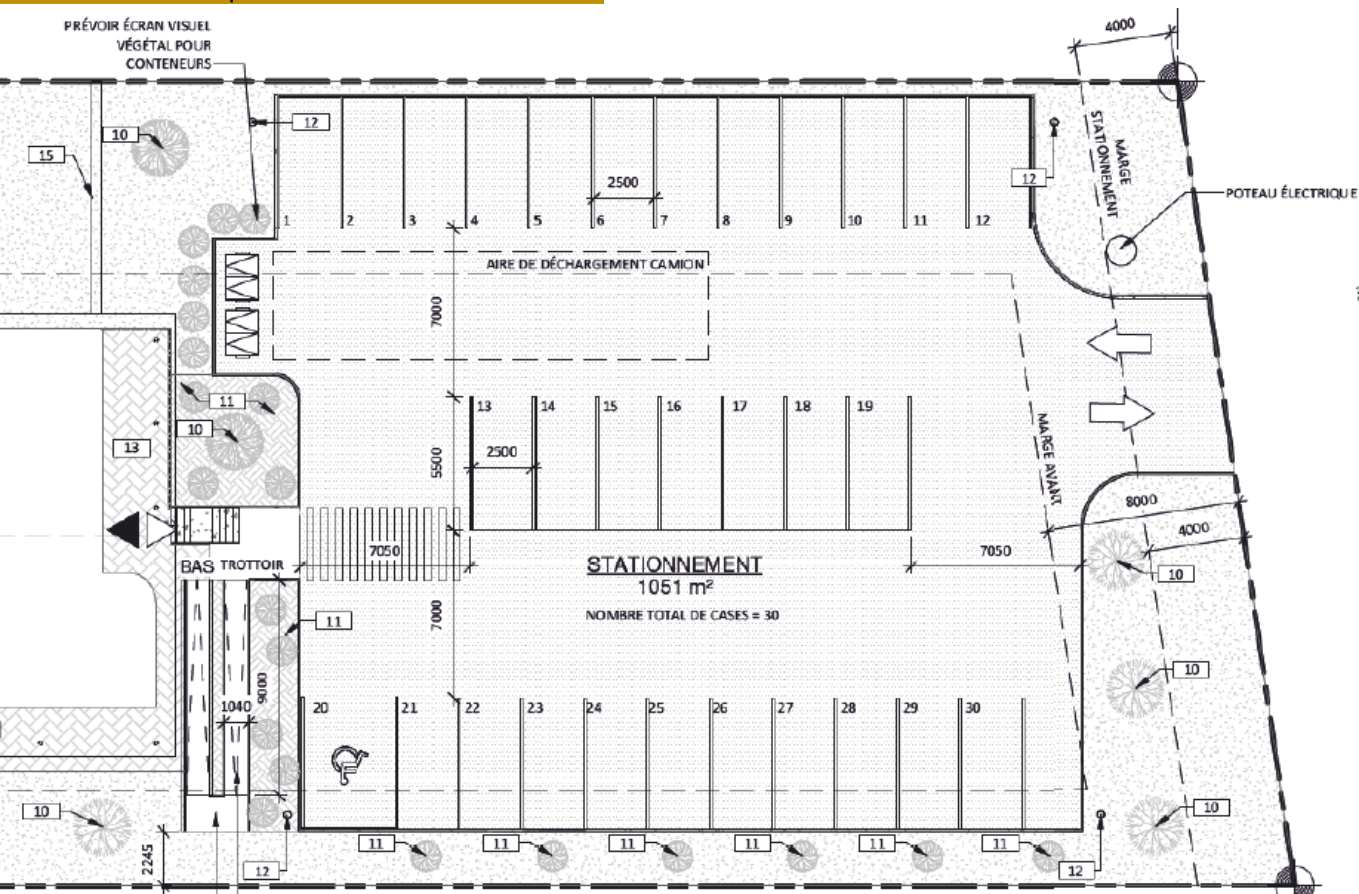
C
A101 ÉLÉVATION EST
ÉCHELLE : 1 : 100

Élévation latérale gauche



D
A101 ÉLÉVATION OUEST
ÉCHELLE : 1 : 100

Aménagement paysager - cour avant
Plan d'implantation - architecte



LES AIRES DE CIRCULATION SERONT PAVÉES ET L'AIRE DE STATIONNEMENT SERA ASPHALTÉE ET LES CASES DE STATIONNEMENT LIGNÉES.

Arbustes et graminées (#11)



CALAMAGROSTIS ACUTIFLORA KARL FORESTER



ADIANTUM PEDATUM



COUVRE-SOL LYSIMACHIA NUMMULARIA AUREA



EUNONYMUS FORTUNEI CANADALE GOLD



Mur soutènement (#15)

Gris Fumé

- 10 = érable
- 11 = arbustes et graminées
- 12 = lampadaire (x4)
- 13 = éclairage en soffite
- 14 = clôture en maille de chaîne 1,8 m
- 15 = mur de soutènement

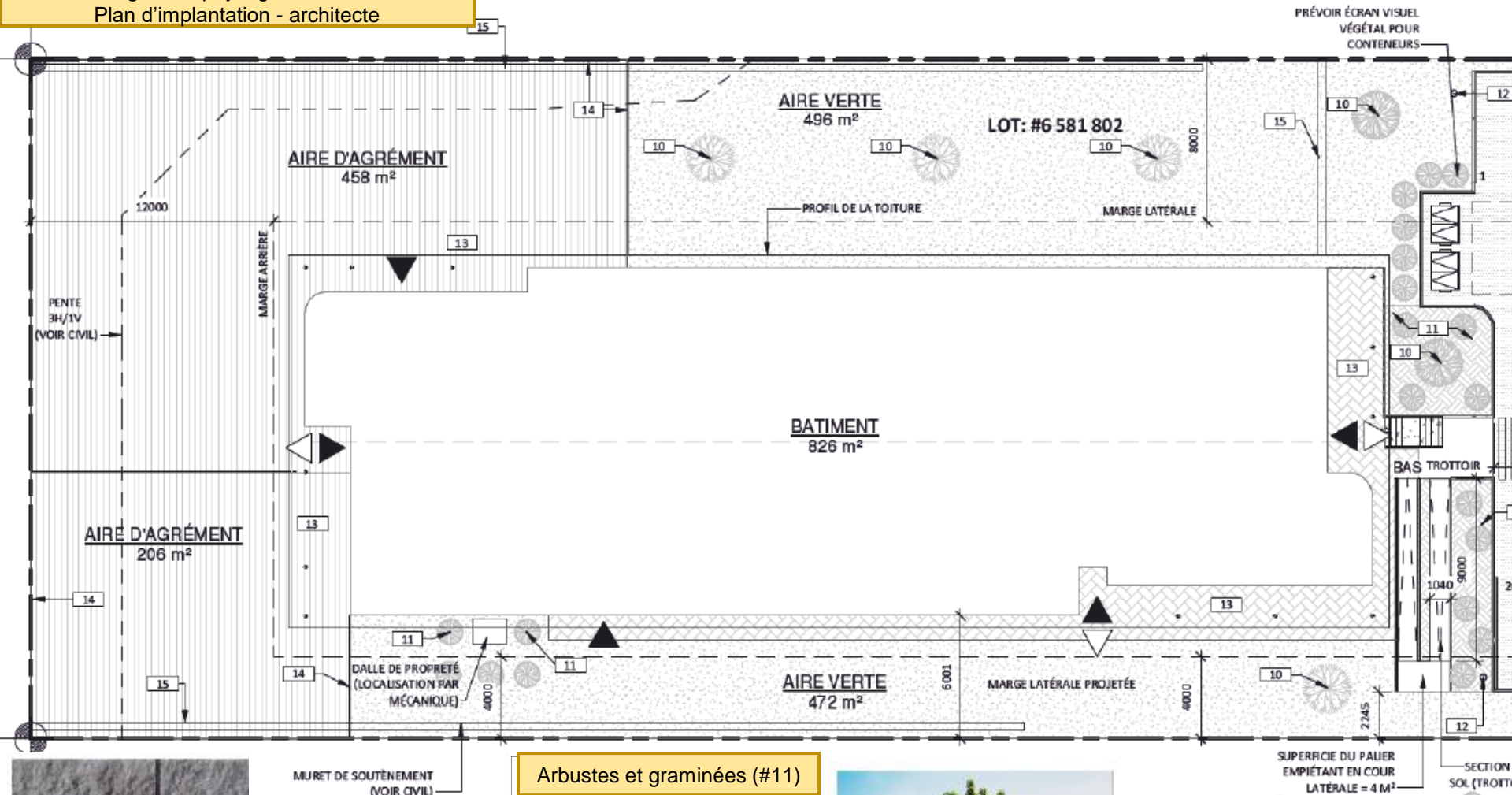


Lampadaire (#12)



Érable (#10)

ÉRABLE "AUTUMN BLAZE" ACER FREMANII



PRÉVOIR ÉCRAN VISUEL VÉGÉTAL POUR CONTENEURS

AIRE D'AGRÈMENT
458 m²

AIRE VERTE
496 m²

LOT: #6 581 802

BATIMENT
826 m²

AIRE D'AGRÈMENT
206 m²

AIRE VERTE
472 m²

DALLE DE PROPRIÉTÉ
(LOCALISATION PAR MÉCANIQUE)

BAS TROTTOIR

MARGE LATÉRALE PROJÉTÉE

SUPÉRIEURE DU PALIER
EMPIÉTANT EN COUR
LATÉRALE = 4 M²

SECTION
SOL (TROTTOIR)

MUR DE SOUTÈNEMENT
(VOIR CIVIL)

Arbustes et graminées (#11)



CALAMAGROSTIS ACUTIFLORA KARL. FORESTER

ADIANTUM PEDATUM

COUVRE-SOL LYSIMACHIA NUMMULARIA AUREA

EUNONYMUS FORTUNEI CANADALE GOLD



ÉRABLE*AUTUMN BLAZE* ACER FREMAN II

- 10 = érable
- 11 = arbustes et graminées
- 12 = lampadaire
- 13 = éclairage en soffite (encastré)
- 14 = clôture en maille de chaîne 1,8 m
- 15 = mur de soutènement



Mur soutènement (#15)

Gris Fumé

SÉLECTION D'ARBUSTES ET DE GRAMINÉES